

La fonction redistributive de l'impôt.

Déterminant essentiel de l'essence même de l'impôt, elle consiste en le reversement, suivant différents canaux, des divers prélèvements directs et indirects. La fonction redistributive de l'impôt obéit au principe de contribution nationale. L'impôt est un fonctionnement forcé opéré soit sur le revenu soit sur la consommation. La redistribution dont il fait l'objet se décline au travers de la politique fiscale pratique. La fonction redistributive de l'impôt contribue à la réalisation de l'intérêt général en œuvrant directement à la paix sociale. L'Etat qui fonctionne l'impôt national ou les collectivités locales qui lèvent les impôts locaux, après la collecte, reversent ensuite ses deniers dans le financement des diverses politiques publiques. La fonction redistributive de l'impôt est la forme concrète de la solidarité nationale. Elle permet par la contribution de l'ensemble des individus imparables de répondre aux besoins essentiels de tous. C'est de cette manière que l'impôt finance une partie des biens publics et sociaux.